

Réunion du 29 juin 2015

Sous la présidence de : Monsieur Frédéric BIERRY

Etaient
présents :

Monsieur Frédéric BIERRY, président

Monsieur Bernard FISCHER, Madame Laurence MULLER-BRONN, Monsieur Rémi BERTRAND, Madame Marie-Paule LEHMANN, Monsieur Jean-Philippe MAURER, Madame Michèle ESCHLIMANN, Monsieur Philippe MEYER, Madame Pascale JURDANT-PFEIFFER, Monsieur Etienne BURGER, Madame Danièle DILIGENT, Madame Isabelle DOLLINGER, Monsieur Etienne WOLF, vice-présidents

Madame Alfonsa ALFANO, Madame Françoise BEY, Monsieur Olivier BITZ, Madame Françoise BUFFET, Monsieur Mathieu CAHN, Monsieur Thierry CARBIENER, Monsieur Vincent DEBES, Monsieur Eric ELKOUBY, Monsieur André ERBS, Madame Nathalie ERNST, Madame Catherine GRAEF-ECKERT, Madame Catherine GREIGERT, Monsieur Paul HEINTZ, Monsieur Jean-Louis HOERLE, Madame Nadine HOLDERITH-WEISS, Monsieur Denis HOMMEL, Madame Chantal JEANPERT, Madame Martine JUNG, Madame Suzanne KEMPF, Madame Stéphanie KOCHERT, Docteur Yves LE TALLEC, Madame Nathalie MARAJO-GUTHMULLER, Madame Frédérique MOZZICONACCI, Monsieur Serge OEHLER, Madame Françoise PFERSDORFF, Monsieur Denis SCHULTZ, Monsieur Marc SENE, Monsieur Yves SUBLON, Madame Nicole THOMAS, Madame Cécile DELATTRE VAN HECKE, Madame Christiane WOLFHUGEL, secrétaires

Procuration(s) :

Excusé(s) : Monsieur Marcel BAUER, Monsieur Sébastien ZAEGEL

Absent(s) :

Rapporteur : Monsieur Rémi BERTRAND

N° CP/2015/179 - - Coopération transfrontalière, européenne et internationale 211
Contribution du Conseil Départemental à la mise en œuvre du programme INTERREG V Rhin Supérieur et programmation en Alsace des fonds européens 2014-2020

La commission permanente du Conseil Départemental, statuant par délégation et sur proposition de son président :

- prend connaissance des dispositions sur les fonds structurels et agricole européens dont bénéficiera l'Alsace sur la période 2014-2020,

- approuve la poursuite de la participation du Département au programme INTERREG Rhin Supérieur et aux organes de gouvernance afférents, sur la nouvelle période de programmation 2014-2020,

- approuve la participation financière du Département au budget d'assistance technique 2015-2023 pour un montant maximal de 161 275 €, sous réserve du vote annuel des crédits nécessaires au budget, et autorise le versement de 18 000 €, à la Région Alsace, autorité de gestion, au titre de l'année 2015, après finalisation de la convention de partenariat,

- approuve le principe de la signature d'une convention de partenariat à venir portant sur l'assistance technique et dans laquelle seront précisées les modalités de versement de la subvention départementale.

Pour extrait conforme :
Pour le Président
La Directrice des services de l'assemblée



Francine THOMAS

Adopté à l'unanimité

Le Président,
Frédéric BIERRY

Accusé de réception N° : 067-226700011-20150629-lmc192300-DE-1-1
Acte certifié exécutoire au : 06/07/15